

# ACTION URGENTE

## VENEZUELA. DES MILITANTS EN DANGER À LA SUITE D'UNE VIOLATION DE LEUR VIE PRIVÉE

**Les communications privées de deux défenseurs des droits humains seraient suivies par les autorités vénézuéliennes. Celles-ci tentent, semble-t-il, de restreindre ainsi la capacité de ces personnes de mener librement leurs activités en faveur des droits humains. Les deux hommes concernés, leurs collègues et les personnes qu'ils représentent sont peut-être en danger.**

Le 13 mai, le président de l'Assemblée nationale, Diosdado Cabello, a diffusé publiquement tous les détails concernant le voyage des défenseurs des droits humains **Rafael Uzcátegui**, du Programme vénézuélien pour l'éducation et l'action (Provea), et **Carlos Correa**, d'Espacio Público (« Espace public »). Ces informations ont été dévoilées pendant l'émission de télévision hebdomadaire de Diosdado Cabello, *Con el Mazo Dando*. Ce dernier remet régulièrement en cause le travail des défenseurs des droits humains et révèle où ils se trouvent. Les attaques et les campagnes de diffamation menées actuellement par le président de l'Assemblée nationale, parfois de concert avec d'autres hautes autorités, contribuent à stigmatiser le travail de ces défenseurs et les mettent en danger car cela pourrait inciter des sympathisants du régime, y compris des groupes armés pro-gouvernementaux, à tenter de les intimider, notamment en agressant physiquement ces militants et leurs familles.

Entre autres détails, Diosdado Cabello a annoncé que Rafael Uzcátegui et Carlos Correa se rendaient au Chili pour rencontrer l'ancien coordonnateur de Provea. Selon Rafael Uzcátegui et Carlos Correa, ces éléments n'ont été évoqués que dans le cadre de leurs conversations privées sur Internet, dont ils craignent désormais qu'elles ne soient suivies par les autorités. Leurs conversations avec des victimes de violations des droits humains pourraient aussi avoir été interceptées et compromettre les droits de ces personnes à la vérité, à la justice et à des réparations. Ils ont porté plainte officiellement auprès du parquet mais n'ont reçu aucune réponse.

Fin mars, Rafael Uzcátegui et Carlos Correa figuraient parmi les 12 personnes harcelées et intimidées à l'aéroport de Caracas, la capitale, alors qu'elles venaient de participer à des auditions devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Quelques jours auparavant, dans son émission de télévision, le président de l'Assemblée nationale avait cité les noms des défenseurs des droits humains qui s'étaient présentés devant la Commission et avait divulgué les détails concernant leur vol de retour.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à diligenter une enquête indépendante, approfondie et impartiale sur les plaintes de Rafael Uzcátegui et de Carlos Correa, qui pensent que leurs conversations sont suivies par les autorités ;
- exhortez-les à faire cesser les attaques et les campagnes de diffamation orchestrées au plus haut niveau de l'État et à reconnaître explicitement la légitimité du travail des défenseurs des droits humains, y compris en faisant des déclarations publiques dans lesquelles elles admettraient que ces militants contribuent à la promotion des droits humains ;
- rappelez-leur que les défenseurs des droits humains ont le droit de mener leurs activités sans restrictions injustes ni craintes de représailles, conformément à la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 16 JUILLET 2015 À :

#### Vice-président

Sr. Jorge Arreaza  
Vicepresidencia de la Republica  
Av. Urdaneta, Esquina de Carmelitas,  
Caracas, Venezuela  
Courriel : via le site

<http://www.vicepresidencia.gob.ve>

Twitter : @jaarreaza

**Formule d'appel : Señor Vicepresidente,  
/ Monsieur le Vice-président,**

#### Procureure générale de la République

Dra. Luisa Ortega Díaz  
Edificio Sede Principal del Ministerio  
Público, Esquinas de Misericordia a Pele El  
Ojo Avenida México  
Caracas, Venezuela  
Courriel : [ministeriopublico@mp.gob.ve](mailto:ministeriopublico@mp.gob.ve)

Fax : + 58 212 578 3239

**Formule d'appel : Dra. Fiscal, / Madame  
la Procureure générale,**

#### **Copies à :**

#### Médiateur

Tarek William Saab  
Defensor del Pueblo  
Av. Urdaneta - Frente a El Universal  
Centro Financiero Latino, Piso 27  
Caracas, Venezuela

Fax : + 58 212 5077025

Courriel : [contacto@defensoria.gob.ve](mailto:contacto@defensoria.gob.ve)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Venezuela dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## VENEZUELA. DES MILITANTS EN DANGER À LA SUITE D'UNE VIOLATION DE LEUR VIE PRIVÉE

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Il ne s'agit pas d'un cas isolé. Bien que les autorités vénézuéliennes se soient engagées en novembre 2014, devant le Comité contre la torture [ONU], à respecter les défenseurs des droits humains, Amnesty International continue de recevoir de plus en plus de signalements faisant état de harcèlement à l'encontre de défenseurs des droits humains. Les déclarations publiques de hautes autorités prenant pour cible des défenseurs des droits humains sont particulièrement inquiétantes. Elles interviennent souvent après que ceux-ci ont dénoncé des violations des droits humains, au niveau local ou devant des organisations internationales ou régionales spécialisées dans les droits humains.

Les 12 défenseurs des droits humains qui ont été intimidés et harcelés fin mars à l'aéroport de Caracas, alors qu'ils s'étaient rendus à la Commission interaméricaine des droits de l'homme, ont signalé avoir été observés, suivis, photographiés et filmés au moyen de téléphones portables par au moins cinq inconnus. Les faits se sont produits à leur sortie de l'avion, pendant qu'ils se dirigeaient vers les comptoirs de police, lorsqu'ils ont présenté leurs papiers d'identité aux agents, au moment de la récupération de leurs bagages et des contrôles douaniers, ainsi qu'à leur départ de l'aéroport. Les inconnus en question, qui se déplaçaient librement dans des zones interdites au public, ont ouvertement harcelé le groupe.

Les défenseurs des droits humains ne cessent d'exprimer leurs craintes que, dans une société aussi polarisée que le Venezuela, les attaques et les campagnes de diffamation actuelles orchestrées par les autorités au plus haut niveau n'incitent des sympathisants du régime, y compris des groupes armés pro-gouvernementaux, à les intimider, notamment en agressant physiquement ces militants et leurs familles. En révélant l'endroit exact où se trouvent des défenseurs des droits humains, on les expose à davantage de risques.

Par ailleurs, un avocat représentant des victimes de violations des droits humains a indiqué à Amnesty International avoir été informé que le Service national du renseignement avait demandé l'autorisation d'intercepter ses communications, y compris ses conversations avec ses clients. Or, cet organe est lui-même accusé de violations des droits humains par les victimes que l'avocat concerné représente. Cela met fortement à mal le droit des détenus et des personnes accusées à un procès équitable, en particulier celui de bénéficier d'une défense ainsi que de communiquer et de s'entretenir de façon confidentielle avec leurs représentants juridiques, et le droit d'obtenir justice pour les victimes de violations des droits humains.

Les actions menées par les défenseurs des droits humains, les avocats représentant des victimes et des familles de victime, ainsi que les victimes elles-mêmes sont essentielles, légitimes et nécessaires à la justice et au respect des droits de chacun. Les personnes exerçant le droit de défendre les droits humains sont celles qui, par leurs actes, dénoncent les atteintes aux droits humains, recueillent des informations sur leur gravité, aident les victimes et leurs familles, et les épaulent afin qu'elles obtiennent justice, vérité et réparation, ainsi que le respect du devoir de mémoire et des mesures de prévention et de non-répétition. Les États ont la responsabilité première de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits fondamentaux, y compris le droit de défendre les droits humains. Ils doivent notamment prendre des mesures adéquates afin de protéger les défenseurs des droits humains et de veiller à ce que les responsables présumés d'attaques visant ces personnes soient traduits en justice.

Noms : Rafael Uzcátegui et Carlos Correa  
Homme

AU 123/15, AMR 53/1772/2015, 4 juin 2015